

Le dispositif ULIS au collège Simone Veil de Saint-Priest

-Les élèves notifiés par la MDPH sont accueillis dans le dispositif **ULIS**, ils sont au maximum **13 élèves de la 6^e à la 3^e**, et souffrent essentiellement de troubles des fonctions cognitives. Ces élèves font partie d'une classe de référence, comme tout autre élève du collège (contrairement à la SEGPA).

-En fonction des difficultés de chacun, un EDT adapté est mis en place ; ce qui permet aux élèves à besoins éducatifs particuliers de suivre leur scolarité avec des moments dans le dispositif ULIS, pour assimiler des notions nouvelles, faire du suivi de cours (avec réexplications et aménagements nécessaires), ou reprendre des évaluations mal comprises.

-Sur le reste de l'EDT l'élève sera en classe avec ou sans l'AESH (qui aide tous les élèves du dispositif pour 26h de présence...et concerne 13 élèves).

-L'objectif est également de guider les professeurs de chaque matière afin qu'ils **ciblent mieux les difficultés des élèves** et que **des aménagements adaptés soient proposés**, ce qui s'avère également utile à d'autres élèves en difficulté momentanée, qui ne font partie d'aucun dispositif.